



Convention sur la diversité biologique

Distr. : Limitée
23 octobre 2025
Français
Original : Anglais

Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Vingt-septième réunion

Panama, 20-24 octobre 2025

Point 3 de l'ordre du jour

Planification, suivi, établissement de rapports et examen : examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Projet de recommandation soumis par le Président

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

1. *Prend note* des progrès accomplis par le Groupe consultatif spécial technique et scientifique pour l'élaboration du rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;¹

2. *Rappelle* sa décision selon laquelle l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre, y compris les moyens de mise en œuvre, serait principalement fondé sur : a) les rapports nationaux ; et b) un rapport global sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre et s'appuierait également sur les recommandations pertinentes des organes subsidiaires et des groupes de travail ;

3. *Réaffirme* que la soumission en temps voulu des septièmes rapports nationaux, conformément à la décision [16/32](#) du 27 février 2025, est essentielle pour garantir l'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence politique du rapport mondial et pour permettre une évaluation inclusive des progrès collectifs dans toutes les régions, et exhorte les Parties à soumettre leurs septièmes rapports nationaux avant la date limite de soumission fixée au 28 février 2026 ;

4. *Réaffirme également* que les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et les objectifs nationaux constituent la base des rapports nationaux et de l'analyse mondiale figurant parmi les sources d'information utilisées pour établir le rapport mondial, comme indiqué au paragraphe 18 de la décision [16/32](#), et exhorte les Parties qui ne l'ont pas encore fait à les soumettre ;

5. *Encourage* les Parties à remplir toutes les sections du rapport national et à inclure, dans la mesure du possible, des informations pertinentes concernant les peuples autochtones et les communautés locales, les gouvernements infranationaux, les villes et autres autorités locales, les

¹ Annexe à la décision [15/4](#).

organisations intergouvernementales, les autres accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations non gouvernementales, les femmes, les jeunes, les organismes de recherche, les milieux d'affaires et financiers et les secteurs liés à la biodiversité ou qui en dépendent, afin d'améliorer les informations disponibles pour le rapport mondial ;

6. *Approuve* le plan annoté du rapport mondial joint en annexe à la présente recommandation ;

7. *Demande* à la Secrétaire exécutive, sous la direction du Groupe consultatif scientifique et technique spécial chargé de l'élaboration du rapport mondial, d'établir ce rapport sur la base de la décision [16/32](#) ;

8. *Demande également* à la Secrétaire exécutive :

a) D'aider les Parties, en particulier celles qui ont un accès limité à Internet, à soumettre leurs rapports nationaux ;

b) De publier une notification afin de recueillir des informations sur les engagements pris par des acteurs autres que les gouvernements nationaux en faveur de la mise en œuvre du Cadre, y compris des informations ventilées sur les contributions des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes, afin de faciliter la préparation du rapport mondial conformément au paragraphe 18 de la décision [16/32](#).

Annexe

Résumé annoté du rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

1. Le rapport mondial sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal² réunira les parties suivantes.

Bref résumé des conclusions et des messages clés du rapport mondial

Cette section comprendra un résumé très succinct de la partie III du rapport.

Partie I. Introduction et états et tendances de la biodiversité

A. Introduction au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et au rapport mondial

2. La partie I.A comprendra :

a) Une description du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, de son cadre de suivi³ et des mécanismes de planification, suivi, établissement de rapports et examen ;⁴

b) Une introduction à l'objet et à la portée du rapport mondial et ses liens avec l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre ;

c) Une description de la manière dont le rapport mondial a été établi, conformément au paragraphe 8 de la décision [16/32](#) du 27 février 2025 [c'est-à-dire que le rapport mondial sera élaboré de manière facilitatrice, non intrusive et non punitive, dans le respect de la souveraineté nationale et en évitant d'imposer une charge excessive aux Parties, en particulier aux pays en développement, sans se concentrer sur les Parties individuelles et en respectant leur marge de manœuvre politique] et une explication de la manière dont le rapport diffère et complète les publications précédentes produites dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique⁵, y compris les cinq éditions du *Global Biodiversity Outlook* ;

² Annexe à la décision [15/4](#).

³ Annexe I à la décision [15/5](#).

⁴ Décisions [15/6](#) et [16/32](#).

⁵ Nations Unies, *Série de traités*, vol. 1760, n° 30619.

d) Une description des limites et des hypothèses méthodologiques, y compris celles liées à la disponibilité des données, à leur représentativité, aux sources d'information et aux périodes couvertes par les données utilisées dans le rapport.

B. Brève synthèse scientifique et technique de l'état et des tendances de la biodiversité

3. La partie I.B contiendra une synthèse concise de l'état mondial de la diversité biologique [et des facteurs de perte de diversité biologique], ainsi que des tendances en la matière, en rapport avec les trois objectifs de la Convention, sur la base de sources conformes au paragraphe 18 de la décision [16/32](#).

Partie II. Progrès collectifs dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

A. Sommaire de l'état des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, des cibles nationales et des propositions des rapports nationaux

4. La partie II.A comprendra des informations sur les propositions de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, de cibles nationales et de rapports nationaux. Elle comprendra une analyse de l'état des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, des cibles nationales et des rapports nationaux proposés, et des processus et arrangements qui s'y rapportent pour leur développement et mise en œuvre, y compris une analyse de la relation globale entre la coordination intersectorielle et multiniveaux et de la prise en compte de la section C du Cadre. Le cas échéant, la partie II.A comprendra un résumé de la rapidité avec laquelle l'aide financière et technique a été fournie aux Parties, ainsi qu'une description du rôle des processus de consultation nationaux inclusifs, fondés sur la science et participatifs. L'analyse inclura des informations sur la couverture géographique et la représentativité de l'ensemble des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, des objectifs nationaux et des rapports nationaux disponibles au moment de la préparation du rapport, y compris pour les biomes.

B. Progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

5. La partie II.B contiendra une analyse des progrès collectifs accomplis dans la réalisation de chacune des 23 cibles du Cadre. Pour chaque cible mondiale, l'analyse comprendra les éléments suivants :

a) Une analyse globale des cibles nationales agrégées alignées sur la cible mondiale correspondante, y compris un résumé de la mesure dans laquelle la cible mondiale est couverte par les cibles nationales ;⁶

b) Une analyse de haut niveau des progrès collectifs accomplis par les Parties dans la mise en œuvre de chaque objectif mondial, sur la base des autoévaluations des Parties concernant le niveau actuel de progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux, à partir de la compilation des progrès signalés à la question 2 de la section III du modèle de rapport national ;

c) Un résumé des informations sur l'état d'avancement de la réalisation de chaque objectif mondial, fondé sur les données communiquées pour les indicateurs principaux et binaires, y compris, dans la mesure du possible, des représentations tabulaires ou graphiques de l'indicateur. En fonction des données fournies dans les rapports nationaux, les indicateurs composants, complémentaires et nationaux, ainsi que les données ventilées sur la base des ventilations facultatives énoncées à l'annexe II de la décision [16/31](#) du 27 février 2025, peuvent également être utilisés, le cas échéant. Lorsque des données provenant de sources d'information supplémentaires, telles qu'énumérées au paragraphe

⁶ L'analyse développera l'analyse des cibles nationales mise à disposition pour la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application dans le document [CBD/SBI/5/2/Add.2/Rev.1](#), qui sera mis à jour pour la présente réunion. Dans son analyse des cibles nationales, le Secrétariat a utilisé les éléments élaborés par le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (voir l'annexe I au document [CBD/COP/16/INF/4](#)).

18 de la décision [16/32](#), sont utilisées dans l'analyse, cela sera clairement indiqué, afin de les distinguer des données provenant des rapports nationaux, des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou des objectifs nationaux soumis par les Parties à partir d'autres sources d'information. Dans tous les cas, la priorité sera donnée à l'utilisation des données nationales soumises par les Parties dans le cadre des rapports nationaux et des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ;

d) Un aperçu global des types de mesures prises par les Parties pour atteindre l'objectif mondial, à travers un résumé des mesures, des réussites et des défis, tels que présentés dans les rapports nationaux, ainsi que des exemples de réussite partagés par les Parties dans leurs rapports nationaux, et des défis rencontrés. Une attention particulière sera accordée aux défis spécifiques auxquels sont confrontées les Parties qui sont des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, pour atteindre l'objectif mondial ;

e) Un résumé de la manière dont les indicateurs principaux, binaires, composants, complémentaires et nationaux ont été utilisés par les Parties pour l'objectif mondial pertinent, et tout défi identifié dans leur utilisation ;

f) Un résumé des contributions à l'objectif mondial provenant d'acteurs autres que les gouvernements nationaux, rapportées dans l'outil de rapport en ligne⁷, y compris des informations ventilées sur les contributions des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes. Il convient de noter que, dans leurs communications, les acteurs sont invités à signaler tout double emploi dans leurs rapports, afin d'éviter les doubles comptages ;

g) Un résumé de l'intégration des contributions des acteurs autres que les gouvernements nationaux dans les rapports nationaux des Parties ;

h) Les progrès globaux accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif mondial sur la base de ce qui précède, y compris une analyse de la manière dont les éléments des sections C, I, J et K du Cadre ont été pris en compte dans la mise en œuvre de l'objectif.

C. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

6. La partie II.C comprendra, pour chacun des quatre objectifs :

a) Un sommaire de la relation entre les progrès collectifs accomplis vers la réalisation des cibles pertinentes du Cadre et les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif, compte tenu des considérations énoncées à la section C du Cadre ;

b) Un sommaire des informations sur l'état d'avancement de chaque objectif, fondé sur les données présentées au titre des indicateurs principaux et binaires, y compris, dans la mesure du possible, des représentations tabulaires ou graphiques de l'indicateur en question. En fonction des données présentées dans les rapports nationaux, il est possible d'utiliser les indicateurs composants, complémentaires et nationaux, ainsi que les données ventilées sur la base de la ventilation facultative conforme à l'annexe II de la décision [16/31](#), selon qu'il convient. Lorsque des données provenant de sources d'information supplémentaires, telles qu'énumérées au paragraphe 18 de la décision [16/32](#), sont utilisées pour cette analyse, il conviendra de l'indiquer clairement afin de les distinguer des données provenant des rapports nationaux, de la stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité ou des cibles nationales présentées par les Parties. Dans tous les cas, la priorité sera donnée à l'utilisation des données nationales présentées par les Parties dans le cadre des rapports nationaux et de la stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité ;

⁷ Les points focaux nationaux qui le souhaitent pourront consulter les engagements soumis par les acteurs autres que les gouvernements nationaux avant leur publication, sur la base d'une clause de non-objection (décision [16/32](#), annexe II, paragraphe 3)

c) Un sommaire de la manière dont les Parties ont utilisé les indicateurs phares, binaires, de composantes, complémentaires et nationaux pour l'objectif en question, et toute difficulté mentionnée dans leur utilisation ;

d) [Une synthèse des meilleures données scientifiques disponibles sur les options envisageables et non prescriptives permettant [d'identifier et] de relever les défis [recensés dans le rapport mondial] et de réaliser des progrès collectifs vers la mise en œuvre de l'objectif.][Ces options potentielles et non prescriptives n'introduiront aucune nouvelle cible ou aucun nouvel objectif mondial sous quelque forme que ce soit][Une synthèse des meilleures informations scientifiques, techniques et technologiques disponibles [pertinentes pour identifier et relever les défis liés aux progrès collectifs dans la mise en œuvre] sur les obstacles associés] ;

d alt) [Une synthèse des approches permettant de relever les défis identifiés dans le présent rapport [sur la base des informations issues d'instruments préalablement convenus et négociés] [sur la base des sources d'information énumérées à l'alinéa 18 e) de la décision [16/32](#)]].

D. Examen de la fourniture de moyens de mise en œuvre conformes au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

7. La partie II.D sera fondée sur les informations provenant des sources énumérées au paragraphe 18 de la décision [16/32](#), garantissant ainsi la transparence dans l'utilisation des sources d'information, et comprendra :

a) Une analyse des besoins identifiés et des moyens de mise en œuvre, y compris les ressources financières, la création et le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique, ainsi que l'accès aux technologies et leur transfert, nécessaires pour garantir la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre. Elle comprendra des informations sur les défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;

b) Une analyse de la mise à disposition des moyens de mise en œuvre disponibles pour toutes les Parties, en particulier les pays en développement Parties, conformément au but D et aux cibles pertinentes du Cadre. La partie II.D comprendra des informations sur la prévisibilité, l'accessibilité et l'efficacité des moyens de mise en œuvre, ainsi qu'une description des succès, des défis et des lacunes ;

[c) Le cas échéant, les informations sur les réussites, les défis et les lacunes relatives aux moyens de mise en œuvre pour les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes, les jeunes et les autres parties prenantes.]

E. Contributions des accords multilatéraux ou internationaux, organisations et processus pertinents à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

8. La partie II.E s'appuiera sur les sources d'information énumérées à l'alinéa 18 k) de la décision [16/32](#) et comprendra :

a) Une analyse, accompagnée d'exemples, de la manière dont les mesures prises aux niveaux national et international pour mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, notamment les conventions de Rio, les conventions relatives à la biodiversité et autres conventions, ont permis de réaliser des progrès dans la mise en œuvre du Cadre ;

b) Une analyse, accompagnée d'exemples, de la manière dont les mesures prises par d'autres organisations et processus internationaux ont permis de progresser dans la mise en œuvre du Cadre.

Partie III. Conclusions et principaux messages

9. La partie III proposera un sommaire des principales conclusions du rapport, y compris les principaux messages illustrés par des graphiques et présentés de manière à pouvoir être lus

indépendamment du rapport complet, avec des renvois aux sections pertinentes. Il comprendra deux parties telles que décrites ci-dessous.

A. Synthèse des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris la mission 2030 et la vision 2050

10. La partie III.A comprendra :

a) Un sommaire des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre de chacune des 23 cibles, mettant l'accent sur les points forts et les points faibles respectifs dans la mise en œuvre du Cadre, et sur la manière dont ces progrès s'inscrivent dans la mission 2030 du Cadre ;

b) Un sommaire des progrès collectifs accomplis en vue d'atteindre les quatre objectifs et la manière dont la mise en œuvre du Cadre s'inscrit dans la Vision 2050 et ses éléments ;

c) Un aperçu de la manière dont les considérations relatives à la mise en œuvre du Cadre, telles qu'indiquées dans sa section C, ont été prises en compte dans les mesures prises à ce jour.

B. Aller de l'avant : défis et opportunités

11. La partie III.B comprendra :

a) Un sommaire des défis, des lacunes et des opportunités liés à la mise en œuvre identifiés dans l'ensemble du rapport ;

b) Une synthèse [de l'information et] des approches[qui ne présenter[a][ont] pas de nouveaux buts et cibles mondiaux sous quelque forme que ce soit] permettant de relever les défis, les lacunes et les opportunités identifiés dans le présent rapport et de faire des progrès collectifs dans la mise en œuvre ;
